



Emplacements réservés	
N°	Désignation de la réserve
1	Création d'une voie de dépôt de bois

**URBANISME**

- Limite et nom de zone
- Emplacements réservés
- Voies
- Ouvrages publics, installations d'intérêt général
- Préscriptions d'implantation
- Marge de recul particulière
- Commerce et artisanat
- Librairie de préservation de la diversité commerciale

**Autres prescriptions**

- OAP
- Règles de stationnement
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Règles architecturales particulières
- Secteur à programme de logements

**RISQUES**

- Préscriptions liées au risque inondation
- Zones avec limitations de la constructibilité
- Zones de risque de crues fortes
- Préscriptions liées au risque incendie de forêt
- Zone d'alerte fort feu de forêt
- Zone de contact entre les zones d'urbanisation
- Préscriptions liées au bruit
- Zones concernées par le Plan d'Exposition au bruit
- Préscriptions liées au risque mouvement de terrain
- Zone de risque d'affaissement et d'éboulement
- Préscriptions liées au risque pyrotechnique
- Zone de risque pyrotechnique - Z1(Z2)
- Zone de risque pyrotechnique - Z3
- Zone de risque pyrotechnique - Z4
- Zone de risque pyrotechnique - Z5
- Préscriptions liées au risque de transport de matières dangereuses



# PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
valant Programme Local de l'Habitat

## 3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Gourbera

Planche Ouest  
Livre 1/3 008 C004P FC02 2022

PLUi-H approuvé le 19 décembre 2019 :	
Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 29 mai 2021	Annexes n°1 et n°2 du 29 mai 2021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUi-H du Grand Dax
Modification simplifiée n°2 approuvée le 17 décembre 2025	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025

Le Président,  
M. Julien DUBOIS

